



AVIS PUBLIC DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables de la susdite municipalité à l'effet qu'il y a eu dépôt, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021, des projets de règlement suivants, lesquels seront adoptés à la séance régulière du conseil municipal du 1^{er} février prochain ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Règlement n° 1-2021 -Taxation et tarifications de services municipaux.**
- **Règlement n° 2-2021 - Régie interne et procédures lors des séances du Conseil.**
- **Règlement n° 134-2021 - Compteurs d'eau pour les immeubles non-résidentiels.**

Ces règlements visent, pour le premier, à adopter les taux de taxation, le coût des services municipaux et à déterminer les intérêts et pénalités pour l'exercice financier de 2021

Quant au règlement de régie interne, en sus d'une mise à jour complète abrogeant le règlement en vigueur, il lève l'interdiction quant à l'enregistrement et la diffusion publique des séances du conseil municipal.

Enfin, le Règlement sur les compteurs d'eau pour les immeubles non-résidentiels est devenu obligatoire en vue de la stratégie nationale pour la préservation et l'économie de l'eau potable.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre desdits règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en les consultant sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 12 janvier 2021

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 12 janvier 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 janvier 2021

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

PUBLIC NOTICE
Draft Bylaws Tabled

PUBLIC NOTICE is hereby given to all rate payers of said municipality, by the undersigned, François Gagnon, Clerk, that the Council, at a regular meeting held on January 11th 2021 tabled the following draft bylaws, which will be adopted at the regular council meeting to be held on February 1st or at any subsequent meeting:

Bylaw # 1- 2021 regarding tax rates, cost of municipal services for the 2021 year.

Bylaw # 2-2021 regarding council meetings internal rules and procedures.

Bylaw # 134-2021 regarding water meters for non-residential buildings.

These regulations are intended, for the first, to adopt the tax rates, the cost of municipal services and to determine the interest and penalties for the 2021 fiscal year.

As for the internal management by-laws, in addition to a complete update repealing the current by-law, it lifts the ban on the recording and public broadcasting of municipal council meetings.

Finally, the Regulation respecting water meters for non-residential buildings has become an obligation in view of the national strategy for the preservation and economy of drinking water.

Anyone interested in one of the said bylaws can read them at the Municipality's office, located at 5 Gale Street between 9 am and 12 noon (Monday to Friday) or ideally given the precautionary measures, due to Covid-19, on the Municipality's Website.

GIVEN IN ORMSTOWN, January 12th, 2021

François Gagnon
Municipal Clerk
greffe@ormstown.ca

Only the French version is official.